

Qualité de l'eau potable dans le Loiret



Sur la base des résultats officiels du Ministère de la Santé, l'UFC-Que choisir a passé au peigne fin, entre février 2014 et août 2016, les réseaux de distribution des communes de France : 36 568 communes soit 46 300 réseaux de distribution ont été analysés. Le résultat global se révèle très satisfaisant puisque l'eau distribuée à 95,6% des consommateurs français respecte la totalité des limites réglementaires (limites définies par l'arrêté du 11 janvier 2007 Code de la santé publique).

Dans le Loiret, l'eau est de très bonne qualité pour 87% des consommateurs.

L'eau fournie aux habitants du Loiret est ainsi, en moyenne, moins bonne que la moyenne nationale. La qualité de l'eau est bonne en ville, elle l'est moins dans certaines communes rurales implantées dans des zones à culture intensive.

Les principales sources de contaminations analysées.

- Polluants agricoles (pesticides, nitrates), industriels ou domestiques
- Défauts du traitement de potabilisation (bactéries, aluminium, chlorites...)
- Caractéristiques naturelles de la ressource (radioactivité, arsenic ; fer...)
- Composants toxiques des canalisations (plomb, cuivre, nickel...)

Résultats globaux de l'étude des contaminations de l'eau dans le Loiret

- Pesticides : 41 communes non-conformes. Ils sont composés essentiellement d'herbicides.
- Sélénium : 20 communes non-conformes. Les prélèvements d'eau pour l'irrigation s'opérant dans les nappes phréatiques de plus en plus profondes (épuisement des nappes supérieures), des traces de cet élément présent dans les roches profondes sont maintenant décelables dans l'eau de distribution. On le trouve surtout dans les zones à culture intensive. Les conséquences sur la santé sont à ce jour mal évaluées compte tenu du niveau encore faible auquel est exposé la population.
- Nitrates : 8 communes non-conformes. Ils groupent divers engrais.
- Composants des canalisations : 22 communes non-conformes. Il s'agit surtout de présence de plomb. Le plomb est toxique. Bien qu'il soit désormais interdit il peut encore subsister dans certains branchements publics ou privés, dans des soudures au plomb ou encore dans des colonnes montantes des immeubles anciens. Les canalisations en plomb doivent impérativement être remplacées.

Entre 2009 et 2014, la politique de l'eau est restée inchangée.

L'usage des pesticides en France a augmenté de 12 % (Ministère de l'Agriculture – octobre 2015) et l'utilisation des nitrates est restée constante (Union des Industries de la Fertilisation). Les redevances perçues pour la dépollution de l'eau sont supportées essentiellement par les usagers domestiques.

Les demandes de l'UFC-Que Choisir

Si l'eau des consommateurs échappe aux pesticides ou autres contaminations, ce n'est pas parce que l'agriculture a amendé ses pratiques, mais parce que l'eau subit de coûteux traitements de dépollution. Or, en France, 87% de cette dépollution est financé par les consommateurs contre seulement 6% par les agriculteurs (Rapport public Cour des Comptes –février 2015).

Soucieuse de préserver cette ressource si précieuse, l'UFC-Que Choisir demande aux pouvoirs publics :

- Une réforme en profondeur de la politique de l'eau, par une véritable mise en œuvre du principe « pollueur-payeur », au moyen d'une augmentation de la taxation des pesticides et des engrais azotés et par un soutien financier aux agricultures biologiques et « intégrées* ».
- Un audit des composants toxiques des canalisations et, dans le cas du plomb, une aide aux particuliers pour le remplacement de leurs canalisations.

Comment connaître la qualité de l'eau du robinet dans votre commune ?

Vous pouvez vérifier la qualité de l'eau potable dans votre commune et dans votre région sur la carte interactive synthétisant les contaminations et leur évolution depuis 2012 sur :

<https://www.quechoisir.org/carte-interactive-qualite-eau-n21241/>